



La taxe au sac s'ajoute à la taxe de base. A quoi sert cette taxe de base et comment est-elle

La taxe de base finance les frais liés aux infrastructures de ramassage: elle est calculée selon le volume du bâtiment. A Sierre, cette taxe n'a subi aucune augmentation depuis 15 ans, alors que les frais liés à l'offre de tri n'a cessé de se développer. C'est pourquoi cette taxe a été adaptée en 2018. En passant de 10 à 13 centimes par m³ de bâtiment, elle reste l'une des plus basses du canton.